

LES ANCIENS POSTES DU LAC SAINT-LOUIS

(Suite et fin)

Les dix volumes, récemment arrivés de Paris, démontrent, hors de doute, que tous les marchands du lac Saint-Louis, que l'on appelait tantôt "Haut de l'Isle," tantôt "la Chine", jouissaient du privilège de faire la traite en dehors de Villemarie et dans leurs habitations particulières et que assez souvent les autorités fermaient les yeux même lorsqu'ils trafiquaient en dehors de leurs maisons : En 1681, Perrot, l'ancien gouverneur de Montréal, avait un commerce de 50,000 livres par an au fief Brucy, vis-à-vis le Bout de l'Isle, malgré ses démêlés antérieurs avec le gouverneur-général. (Vol. 6, p. p. 189, 190).

M. de Denonville écrit le 13 novembre 1685 que le sieur de Chailly (Louis de Berthé, sieur de Chailly, ancien cadet au régiment Carignan-Salières) avait vendu son magasin du Bout de l'Isle et qu'il passait en France, emportant avec lui une fortune de 40,000 livres. "Je dois vous informer, Monseigneur, continue M. de Denonville au ministre, que le sieur Chailly, venu en ce pays avec rien, s'est fait donner une concession au bout de l'Isle de Montréal, où il a fait très bien ses affaires par les traites qu'il y a fait contre les deffences qui ne permettent pas d'en faire ailleurs qu'à Villemarie; les derniers jours que j'y étais, il fut surpris en fraude ayant retenu chez lui au bout de l'Isle une partie de pelteries qu'un canot venant des Outaouacs il devait apporter toutes au marchand qui l'a équipé". (vol. 7, p. 62, aussi vol. 8, p. p. 18 et 200—Berthé de Chailly alla se fixer près de La Rochelle (Id, 8, p. 96).

Le 14 novembre 1685, de Denonville se plaint encore au ministre des "particuliers qui en été vont faire des cabanages (sur l'Isle de Montréal) pour y vendre en détail toutes choses et l'hiver approchant se